



Service
de l'Information
Aéronautique

D S N A



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 97 ou 57 95
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

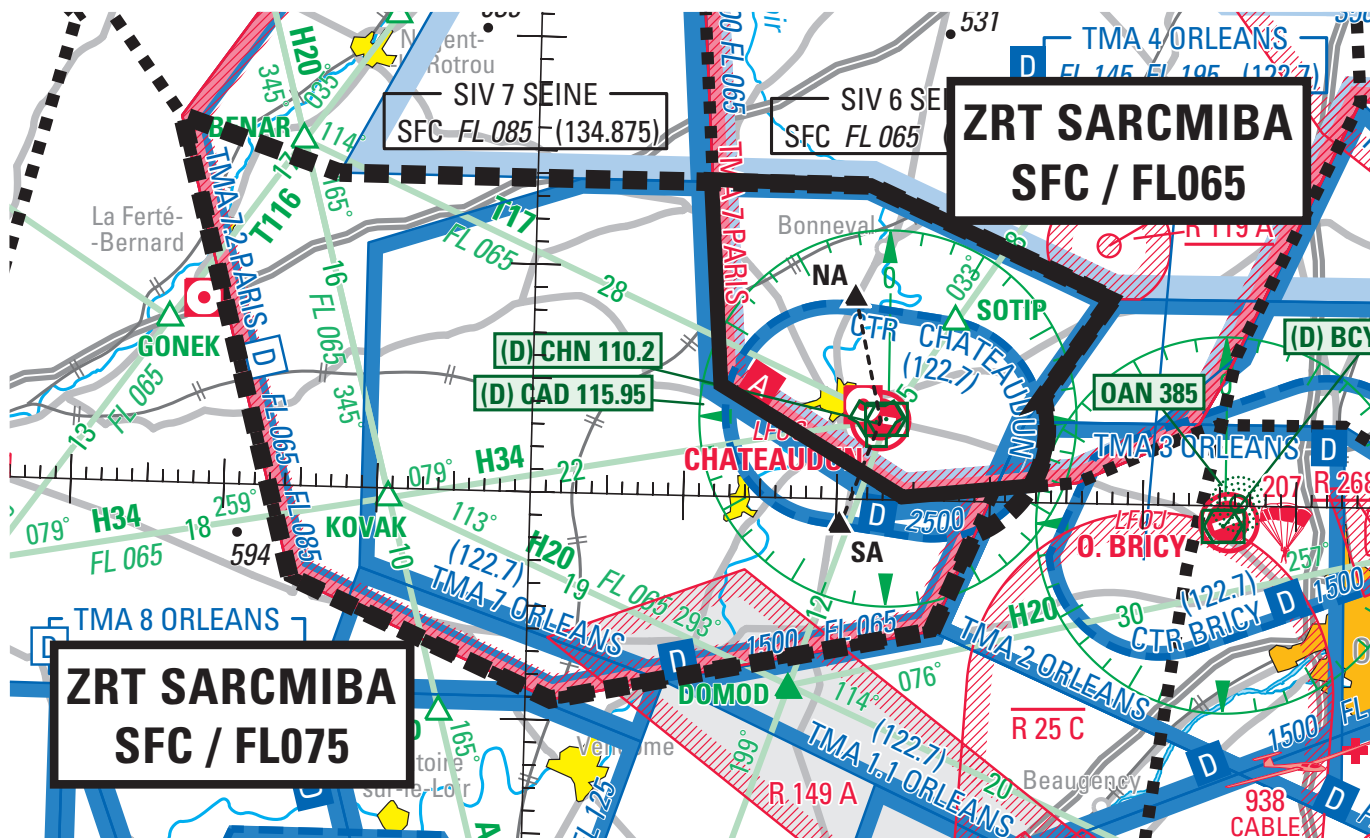
SUP AIP 100/19

Date de publication : 11 APR

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) dans la région de Châteaudun pour l'exercice "SARCMIBA"

En vigueur : Du 30 avril au 03 mai 2019

Lieu : FIR : Paris LFFF – AD : Châteaudun LFOC



ACTIVITÉ

Exercice régional mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense évoluant en CAM (français et étrangers), en toutes conditions de vol et à toutes altitudes

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable :

30 avril, 02 et 03 mai: 0700-1700

Informations complémentaires :

- activation quotidienne : 10 créneaux de 20 minutes maximum,
- prévision d'activité disponible auprès de Bricy APP à J-1 (dès 06h00 UTC)

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Bricy APP : 122.700 MHz
Châteaudun TWR : 121.750 MHz
Seine INFO : 134.875 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions de zones réglementées avec lesquelles elle interfère.

ORGANISME GESTIONNAIRE

Bricy APP

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice
- les aéronefs ayant reçus l'autorisation de Bricy APP.
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès de Bricy APP.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Les services d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

48°13'47" N - 000°46'59" E
 48°13'47" N - 001°02'50" E
 48°13'47" N - 001°21'49" E
 48°09'00" N - 001°37'47" E
 48°04'36" N - 001°33'19" E
 arc horaire de 5Nm de rayon centré sur PSN : 48°03'10" N - 001°26'10" E
 47°58'34" N - 001°29'05" E
 47°54'16" N - 001°26'22" E
 47°50'54" N - 001°01'38" E
 47°56'00" N - 000°44'27" E
 48°16'06" N - 000°36'33" E
 48°13'47" N - 000°46'59" E

Limites verticales

SFC / FL075 sauf sous la TMA 7 Paris où le plafond est limité au FL065

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

- La ZRT "CHATEAUDUN" (Cf. SUP AIP 071/19), ainsi que la ZRT "A400M" (Cf. SUP AIP 072/19) ne seront pas activables du 30 avril au 3 mai 2019.

Pendant les périodes d'activité :

Les activités suivantes sont soumises à l'accord du gestionnaire :

- AEM N°8240 et N°8899
- PJE N°251

ORGANISMES À CONTACTER

Avant l'exercice :

Questions relatives au SUPAIP :

- Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes / SCAA (*Sous-Chefferie Activités aérienne*).

Téléphone : 04 69 84 47 99 ou 04 69 84 47 98.

PNIA : 811 942 4799 ou 811 942 4798.

Pendant l'exercice :

- Centre d'Instruction des Équipages de Transport 340 / Escadrille Opérations, Orléans- Tél : 02 38 42 21 41 ou 02 38 42 49 16

- Approche Orléans Bricy - Téléphone : 02 38 42 66 45